

MONDIAL PECHE : REDRESSEMENT JUDICIAIRE et SUSPENSION DU COURS DE BOURSE

Le délibéré du Tribunal de Commerce de Reims relatif à l'audience du 29 Mars 2012 confirme les informations portées dans notre communiqué du 2 avril dernier, notamment la prolongation de l'activité jusqu'à la nouvelle audience fixée au 3 Mai 2012, et la cession de plusieurs magasins.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la cotation de l'action MONDIAL PECHE a été suspendue. Cette suspension sera effective au moins jusqu'au 3 Mai 2012, date de la décision du Tribunal de Commerce de Reims sur la cession de nouveaux magasins et l'avenir de la société.

Cormontreuil, le 6 Avril 2012.

Le Président